

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°403 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 1^{er} au 7 janvier 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 janvier 2024, au moins 679 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIÈRES	PAGES
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE.....	4
I.1. SÉCURITAIRE.....	4
I.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS.....	4
I.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITES À LA JUSTICE POPULAIRE.....	7
I.1.3. AUTRES FAITS.....	8
I.2. JUDICIAIRE.....	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	10
II.1. DU DROIT À LA VIE.....	10
II.2. DROIT À L'INTEGRITÉ PHYSIQUE.....	10
II. 2.1. DES PERSONNES TORTURÉES.....	10
II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE..	11
II.3. DROIT À LA LIBERTÉ.....	12
II.3.1. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES.....	12
II.3.2. DES PERSONNES ARRÊTÉES ARBITRAIREMENT... 	13
III. DROITS CATEGORIELS.....	14
III.1. DROIT DE L'ENFANT.....	14
IV. CONCLUSION.....	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense</i>
CNL	: <i>Congres National pour la Liberté</i>
COOPEC	: <i>Coopérative d'Epargne et de Crédit</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OBR	: <i>Office Burundaise des Recettes</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RED	: <i>Résistance pour un Etat de Droit au Burundi</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte sécuritaire et Judiciaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et des droits catégoriels. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés ainsi qu'une personne morte au cachot, 2 victimes de VBG, 1 personne enlevée et ou portée disparue, 2 victimes de torture et 3 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 1 mineur tués ainsi qu'une femme torturée.

Des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des Imbone-rakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE

1.1. SÉCURITAIRE

1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Matana, province Bururi

En date du 7 janvier 2024, vers le matin, sur la colline et commune Matana, province Bururi, un corps sans vie de Bienvenu Nshimirimana, âgé de 4 ans, a été retrouvé dans la brousse de Nkero. Selon des sources sur place, l'enfant avait été porté disparu en date du 6 janvier 2024. La langue de l'enfant avait été coupée. Douze personnes dont Samson Ciza, Gabriel Sabushimike, Audace Sindayigaye, Jean Marie Bigirimana, Jean Bosco Kabura et Katihabwa ont été arrêtées et conduites au cachot de la police Matana pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 4 janvier 2024, vers 6 heures du matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Elianne Kwizerimana, cultivatrice, âgée de 30 ans, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps de la victime qui gisait dans le sang était nu et le sous-vêtement était à côté de lui et la victime a été tuée après avoir été violée d'après des sources médicales de l'hôpital Cibitoke. Selon les mêmes sources, deux personnes dont Djuma Niyonkuru, Imbonerakure ont été arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

Un membre du parti CNL tué en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 4 janvier 2024, vers 21 heures, sur la colline Kabere, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke, Alfred Mpawenayo alias Rupfu, âgé de 30 ans, membre du parti CNL, a été tué poignardé au niveau de la côte par des gens non identifiés à 200 m du bureau de l'administrateur communal et à 30 m du bar d'une position des policiers et des militaires. Selon des sources sur place, la victime venait d'un bar appelé « Treibeka ». Selon les mêmes sources, Alfred s'apprêtait à franchir le portail pour entrer à l'intérieur de son enclos et il a succombé après à l'hôpital de Mabayi suite à l'hémorragie.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2024 indique que dans la matinée du 27 décembre 2023, au centre de négoce de Kirimbi, sur la colline Jenda, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Déo Havyarimana, âgé de 53 ans, a été retrouvé au bord de la RN 15. Selon l'OPJ, le prénommé Jean de Dieu qui s'est rendu sur le lieu accompagné par Fabien Kadende, chef collinaire, la victime était un voleur car il a été attrapé suite aux cris de Yakubondera et Masimiri dont leurs motos venaient d'être volées la nuit dernière. Selon les mêmes sources, la victime était avec 3 autres voleurs qui se sont échappés. Vers 10 heures, le cadavre a été transporté à bord d'un véhicule de type Hilux de la commune vers la morgue du CDS Bugendana et il a été enterré sur l'ordre de Béatrice Bukuru et Éric respectivement

administrateur de la commune et commissaire communal de police de Bugendana, le matin du 28 décembre 2023 au cimetière de Bitare. Dans la matinée du 29 décembre 2023, Acqueline, épouse du défunt accompagnée par d'autres membres de la famille et Jimy Kwizera, chef de quartier Yoba se sont rendus au bureau communal de Bugendana pour réclamer le cadavre de son mari. L'administrateur communal qui était avec son secrétaire exécutif permanent, Saül Ntakarutimana et le commissaire communal lui a répondu :« si tu veux enterrer dignement ton mari, vas amener l'autorisation de déterrer le corps et tu pourras emporter ton voleur. »

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Mvugo, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie de Joséphine Minani, âgée de 83 ans, originaire de la colline Mugerama, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile en disant qu'elle allait à Nyagitonga, sous-colline Mvugo, proche de la forêt naturelle de Rukambasi, ancien état-major des rebelles du CNDD-FDD pour chercher des feuilles de bananes servant à la fabrication des nattes. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la gorge et était aussi couvert par ces feuilles de bananiers et avait été brûlé au niveau du côté gauche. Deux personnes voisines ont été arrêtées pour des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2024 indique qu'en date du 26 décembre 2023, sur la sous-colline Mugweji, colline Birimba, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'Eric Ndayishimiye, âgé de 23 ans, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, le corps de la victime ne présentait pas de signe. Selon les mêmes sources, sa famille a récupéré le corps pour son enterrement.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 6 janvier 2024, dans la matinée, sur la colline Mwange communément appelée Kinani ancien port de pêche de Mwange, zone Kizuka, commune et province Rumonge,

un corps sans vie d'un homme non identifié en état de décomposition éborgné, a été retrouvé au bord du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, le corps sans vie était enterré à moitié la partie inférieure dans un fossé, les jambes coupées aux genoux, la partie supérieure couverte de sable et était habillé plus de 5 chemises avec une veste. Les autorités locales et policières se sont rendues sur les lieux et ont arrêtés quelques personnes pour faire les enquêtes. Le cadavre a été enterré sur le même lieu, vers la soirée par la population arrêtée, sur l'ordre de l'administration locale et la police.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, un corps sans vie de Wilson Nduwimana a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Buzimba, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime était une sentinelle des propriétés de palmeraies dans les environs de la rivière Buzimba. Elle avait disparu le 23 décembre 2023.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITES A LA JUSTICE POPULAIRE

Une personne tuée en commune Bugendana province Gitega

En date du 4 janvier 2024, vers 13 heures, sur la colline Mirama, zone Mugera, commune Bugendana, province Gitega, Joseph Ndayikengurukiye, âgé de 30 ans, a été tué à coups de machette par le prénommé Claude de la même colline trois jours après sa disparition. Selon des sources sur place, la victime était originaire de la colline Mwurire de la même commune et avait des troubles mentaux. Claude a trouvé Joseph devant sa maison et l'a accusé d'être un voleur. Après les faits, Claude a pris le cadavre et l'a déposé à côté de la route Mirama-Mugera. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté par le prénommé Jean de Dieu, OPJ de Bugendana mais il a été relâché 4 jours après.

1.1.3. AUTRES FAITS

Un homme battu en commune Matana, province Bururi

En date du 1^{er} janvier 2024, sur la colline et commune Matana, province Bururi, Emmanuel Nimbona, souffrant des troubles mentaux, a été blessé au niveau de la tête par sa femme Charlotte, commerçante. Selon des sources sur place, elle l'a battu à coup de bâton quand ils étaient au marché de Matana.

Deux personnes blessées suite aux pluies diluviennes en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 7 janvier 2024, sur les transversales 2, 3 et 4, commune Buganda, province Cibitoke, deux personnes de la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda ont été grièvement blessées et secourues des décombres de leur maison complètement détruite après d'intenses pluies qui se sont abattues. Selon des sources sur place, une centaine de maisons ont été détruites et plus de 500 hectares de cultures surtout de maïs et de haricots ont été endommagés. Selon les mêmes sources, la route nationale Bujumbura-Rugombo a été rendue impraticable par ces eaux de pluies. Les habitants de cette localité demandent une assistance d'urgence et des mesures préventives pour faire face à ce genre de phénomène de catastrophe naturel devenu fréquent.

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Vincent, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans, enseignant à la DCE Mutumba, originaire de la colline Rudaraza, zone Rutonganikwa a été blessé par un groupe de gens non identifiés. Selon des sources sur place, ils l'ont blessé au niveau de la tête et à la mâchoire gauche. En date du 3 janvier 2024, vers 6 heures, des passants ont trouvé à côté de la victime une matraque ayant été servi par ces malfaiteurs. Selon les mêmes sources, Terence Bacebaseme, administrateur communal de Buhiga est venu et l'a conduit à l'hôpital de Buhiga où il a été alité. Après avoir repris connaissance, la victime a dit qu'elle avait une somme de 500 mille fbu qu'elle venait de recevoir comme crédit à la COOPEC Buhiga.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2024 indique qu'en date du 25 décembre 2023, vers 20 heures, sur la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Jacques Ndirikirikisha, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans a été battu et blessé au niveau de la tête à l'aide d'une pierre par son fils, Manassé Ndayikengurutse, âgé de 19 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce dernier voulait prendre par force des caisses de bière à son père qu'il utilise dans sa boutique. Selon les mêmes sources, Jacques Ndirikirikisha a été évacué vers le CDS Ntunda tandis que le présumé auteur a pris le large.

1.2. JUDICIAIRE

Mauvaise condition carcérale au cachot du parquet de Makamba.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 janvier 2024 indique que depuis le 27 décembre 2023, le parquet de Makamba a pris des mesures envers les détenus consistant à interdire à ces derniers de sortir du cachot quelle que soit leur infraction. En plus de ces mesures, la capacité d'accueil d'une petite chambre qui était de 30 à 40 détenus abrite maintenant 150 détenus. Certains détenus sont accusés des cas de vol dans les ménages, d'autres suite à des raisons politiques notamment les membres du parti CNL et suite aux conflits fonciers. Certains détenus sont mis en liberté par le procureur et logent encore dans ce cachot. Les détenus avaient la permission d'accueillir leurs visiteurs dans une petite salle de ce cachot mais pour le moment personne parmi les visiteurs n'a accès à cette salle. Ils restent dehors et donnent ce qu'ils amènent à travers les grillages des fenêtres de ce cachot. Selon les détenus cela est dû au fait que le procureur de la république à Makamba, Claver Sabushimike et le président du tribunal de grande instance de Makamba, Aloys Ntibishimirwa ont pris ces décisions contre ces détenus après des révélations qui ont circulé sur les réseaux sociaux qui montraient comment ils sont pris dans ce cachot. Signalons que ce cachot qui n'a que la capacité de moins de 50 détenus, contenait 150 détenus en date du 27 décembre 2023. Ces révélations ont fait que le lendemain très tôt le matin, le procureur Claver Sabushimike a embarqué tous les détenus vers la prison de Murembwe en province Rumonge pour échapper une probable inspection.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DU DROIT A LA VIE

Une femme détenue morte dans la prison centrale de Mpimba en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 1er janvier 2024, à la prison centrale de Mpimba, commune Muha, Bujumbura Mairie, Edith Nizigama est morte. Selon des sources sur place, la victime souffrait d'asthme et a été arrêtée chez elle à Nyakabiga en date du 28 décembre 2023 et conduite au cachot de la PJ Jabe par des policiers avant d'être transférée à la prison de Mpimba en date du 29 décembre 2023. La victime avait une dette d'une somme de 16 millions de fbu qu'elle n'avait pas remboursée. Alexis Ngayisenga, mari de la défunte avait même présenté une somme de 4 millions sur les 16 millions pour diminuer la dette, mais il n'a pas été écouté et il a même donné sa voiture comme caution pour libérer sa femme sans succès. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait passé la nuit dans la prison centrale de Mpimba alors qu'elle devrait être évacuée vers une morgue de la capitale de Bujumbura sans succès. La famille avait amené un véhicule pour déplacer ce corps mais n'a pas eu le billet de sortie à cause de l'absence du directeur de la prison et du responsable de l'infirmerie de cette maison carcérale.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II. 2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Ryansoro, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2024 indique qu'en date du 26 décembre 2023, vers 22 heures, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, Jean Marie Ntakarutimana, veilleur de nuit, résidant sur la même colline a été battu et ses deux doigts coupés à l'aide d'une machette par Hermès Ndayishimiye, enseignant à l' ECOFO Kinyonzo, Jean Claude Niyomwungere et Jérôme Bitangumukama, tous agents de sécurité sur cette colline et membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être un voleur alors qu'il avait été trouvé devant les bistrotts où il travaillait. Il a été secouru par des voisins qui l'ont

transporté au CDS Nyangwa pour des soins médicaux avant d'être transféré à l'hôpital Ntita où il a été alité. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Ryansoro. Cependant, Déo Ndikumana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Ryansoro est allé à l'hôpital Ntita en date du 2 janvier 2024 et a menacé le personnel soignant en leur obligeant de ne pas garder la victime à l'hôpital.

Une femme torturée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2024 indique qu'en date du 31 décembre 2023, vers 22 heures, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Félicité Ndayishimiye, âgée de 33 ans, femme célibataire, résidant dans la ville de Gitega et originaire du centre de Bugendana a été battue à coup de fusil Kalachnikov de son AT jusqu'à lui casser le bras par le commissaire communal de Bugendana, Eric Bigirimana. Selon des sources sur place, la victime était venue à Bugendana avec son ami, conducteur de taxi moto pour passer le nouvel an à Bugendana. Selon les mêmes sources, depuis 15 heures, Eric Bigirimana avait demandé à Félicité de passer la nuit ensemble mais cette dernière s'y était opposée. Vers 22 heures, Eric a trouvé félicité et son ami au cabaret communément appelé "muri Ukraine" et les a d'abord grondés en leur demandant de quitter immédiatement le lieu et ensuite il a battu Félicité jusqu'à lui casser le bras. La victime a été hospitalisée à l'hôpital de Mutoyi tandis que ce commissaire communal n'a pas été inquiété.

II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 3 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, A.I., âgée de 15 ans a été violée par deux hommes non identifiés dans des champs quand elle recherchait de l'herbe pour ses cochons. Selon la victime, deux hommes sont venus, l'ont menacée et ils l'ont accusée de chercher les herbes dans les champs qui ne lui appartiennent pas. Selon la même victime, ils ont sauté sur elle et elle a crié au secours mais en vain. La fille est rentrée à la maison sans force et sa tutrice A.N. n'a rien fait pour la faire soigner.

Une fille violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 7 janvier 2024, au cours du chemin, sur la colline Kibimba, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.B., âgée de 12 ans, orpheline des parents, vivant avec son grand-père, a été violée par Denis Gahungu, âgé de 21 ans. Selon des sources sur place, A. B. est allée chercher du bois de chauffage, accompagnée d'une autre fille de son âge appelée Sandrine, en cours du chemin, près de la rivière Nyankorokoro, elles ont rencontré Denis Gahungu qui s'est précipité sur A. B. et l'a violé. De retour à la maison, elles ont raconté ce qui s'est passé et la victime a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du poste de police de Nyabitsinda.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Muramvya

En date du 3 janvier 2024, vers 11 heures, devant les bureaux du tribunal de grande instance de Muramvya, commune et province Muramvya, Longin Nindagiye, vice-président du parti CNL en province Muramvya et coordinateur provincial de l'antenne de la fonction publique à Muramvya a été arrêté par Colonel de police Pontien Bigiruwuhiriwe, responsable provincial du SNR à Muramvya. Selon des sources sur place, Longin a été menotté par deux policiers qui l'ont embarqué immédiatement à bord d'un véhicule qui s'est dirigé au bureau du SNR à Muramvya. Après quelques minutes, le véhicule a pris la route Muramvya-Bujumbura. Selon les mêmes sources, sa famille et ses amis l'ont cherché partout mais en vain.

II.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Robert Mpawenimana, âgé de 40 ans, originaire de cette colline, membre de la milice Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Gahera, DCE Shombo, a été arrêté par Elysée, responsable communal des Imbonerakure sur l'ordre du Gouverneur de cette province et conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, Robert avait été accusé d'avoir volé par téléphone à une personne une somme de 1.500.000 fbu en se faisant comme un agent de l'OBR. Selon les mêmes sources, vers 17 heures, le Gouverneur de Karuzi accompagné par Juvénal Nibona, commissaire provincial de police s'est rendu à la police où il a passé plus de trois heures au bureau des OPJs avec le commissaire communal, le responsable communal des Imbonerakure en train d'auditionner Robert, victime sans la présence de deux OPJ de la commune Buhiga. Vers 20 heures, Robert a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, vers 22 heures, au centre Fota, commune Ndava, province Mwaro, Pacifique Niyongabo, membre du parti CNL, a été arrêté par l'OPJ Désiré Ndereyimana au cabaret d'Eustache Ndayirukiye et a été conduit au cachot du poste de police de la commune Ndava. Selon des sources sur place, lors de cette arrestation, des membres de la milice Imboneraure menaient une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, vers 1 heure du matin, un responsable du SNR à bord de son véhicule de travail est venu récupérer le détenu mais l'OPJ et le commissaire communal ont refusé d'ouvrir le cachot. En date du 31 décembre 2023, le matin, la victime a été transférée au commissariat provincial de Mwaro à bord d'une voiture de type probox louée par l'administrateur communal, Aloys Ndenzako. Il a été accusé d'avoir recruté des rebelles pour le compte du mouvement armé RED-TABARA.

Un défenseur des droits de l'homme arrêté en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2024 indique qu'en date du 30 décembre 2023, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, Jean Nayabagabo, représentant de l'association des volontaires pour la défense des droits de l'homme et des prisonniers dans les provinces du Nord, centre et Est du Burundi, a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi par l'OPJ Rachel. Selon des sources sur place, son arrestation a été ordonnée par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi, Prosper Yamuremye. Selon les mêmes sources, en date du 2 janvier 2024, il a été transféré à la prison de Ngozi sur un mandat d'arrêt dudit procureur en l'accusant d'escroquerie. La victime a dit qu'elle est victime de son métier. Selon les mêmes sources, Jean Nayabagabo plaidait pour une famille de Juvénal Bucumi de Kabarore au quelle avait été réquisitionnée 25 vaches en lui accusant de fraude. Il avait été condamné par le TGI de Kayaza à cinq ans de servitude pénale et à payer 1 million de fbu d'amende.

III. DROITS CATEGIRIELS

III.1. DROIT DE L'ENFANT

Un enfant abandonné en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 2 janvier 2024, sur la colline Nyakibingo, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Bernice Arakaza, âgée de 14 mois, a été abandonné par Louise Nkurunziza, sa mère, divorcée avec son mari, Audace Nyandwi. Selon des sources sur place, l'enfant a été récupérée par une femme appelée Léonie de la colline Nyakibingo, commune Nyabitsinda qui s'occupe d'elle en attendant l'intervention d'autres bienfaiteurs.

IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays. Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.